



## LES AVENANTS ET MODIFICATIONS DE MARCHÉS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Comment modifier le contrat initial ?
- Quelles sont les modifications contractuelles régissant la vie des contrats publics ?
- Quelles sont les conditions de leur mise en œuvre ?
- Comment se prémunir des risques juridiques liés à ces modifications ?

**Formation sur 1 jour (7 h)**

**Animée par Renaud GAYTON**

Consultant spécialiste des marchés publics

• Tahiti > **1<sup>er</sup> septembre 2023**



# LES AVENANTS ET MODIFICATIONS DE MARCHÉS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

La réglementation concernant les avenants et modifications contractuelles des marchés et contrats a connu de nombreuses adaptations.

**Les difficultés les plus importantes pour les acheteurs concernent les évolutions de besoin auxquelles ils doivent faire face, très souvent dans l'urgence.**

Quels sont les outils utilisables? A quelles conditions? pour quels bénéficiaires?

**Au cours de cette formation, votre formateur vous présentera de manière précise et détaillée les différents types d'avenants et de modifications contractuelles que vous pouvez rencontrer lors de l'exécution de vos marchés et vous exposera les différentes étapes de leur mise en place.** Ainsi, à partir d'exemples concrets et par l'étude de cas pratiques, vous appréhendez avec aisance la rédaction de ces clauses dans vos marchés et les moyens utilisables pour modifier vos marchés.

## HOT LINE

**Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.**



## À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tout rédacteur des marchés, responsable des services financiers, acheteur public, responsable des services techniques

### PRÉREQUIS

Connaissances de base en matière de marchés publics



## OBJECTIFS

- La modification d'un contrat initial : mode d'emploi
- Découvrir les procédures et les méthodes appropriées à l'élaboration d'un avenant
- Discerner les différents modes de recours aux avenants
- Interpréter la jurisprudence



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



**PRIX NET : 180 000 XPF / 1510 €**

## LA JOURNÉE

**7h45** Accueil et collation

### **8h00 Evolution du besoin et modifications de marchés : présentation**

- Les évolutions de besoin prévisibles et imprévisibles
- Avenants et décisions de poursuivre
- Les conditions à respecter en matière d'avenants
- Le bouleversement de l'économie du marché
- Les modifications substantielles et non substantielles
- Les sujétions techniques imprévues

### **8h45 Les différents types de modifications**

- L'objet de la modification : prix, durée, prestations différentes, prestations nouvelles...
- L'exécution du marché au-delà du montant contractuel
  - L'augmentation de la masse des travaux : conséquences au niveau financier
  - L'indemnisation de l'entrepreneur
- L'avenant de régularisation
  - Des avenants après réalisation des prestations peuvent-ils légalement exister ?
  - Le CCAG travaux
  - Le mécanisme de la transaction
- Les avenants de transfert
  - Le changement de raison sociale
  - Le changement de forme juridique
- Modification de marché et paiement direct des sous-traitants. Le cas des fournisseurs et des sous-traitants de 2nd rang
- L'avenant en cas de modification de la composition d'un groupement
- Peut-il y avoir avenant sur clause de variation de prix ? en matière d'avance ?
- Avenant et retenue de garantie
- Cas particulier : l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre
  - La clause prévue dans le CCAP
  - La négociation

**10h15** Pause

### **10h30 Le formalisme de la passation des avenants**

- L'avis préalable de la commission d'appel d'offres, la transmission au haut-commissaire de la République, l'appréciation du seuil de 5 % (organismes concernés)
- Le rapport de présentation
- Les avenants aux marchés à procédure adaptée

### **11h00 Le contrôle des avenants**

- Le référé pré-contractuel, contractuel et la mise en œuvre du référé suspension
- Le référé du haut-commissaire de la République (organismes concernés)
- Les jurisprudences essentielles à connaître sur les avenants : présentation de décisions du Conseil d'Etat, de cours d'appel ainsi que de jugements du TA de Polynésie française

**12h00** Déjeuner

### **11h00 Les autres possibilités d'évolution du besoin en Polynésie**

- Des outils adaptés à certaines situations
  - Les marchés à tranches conditionnelles
  - Les marchés à bons de commande
- Les marchés sans publicités et sans mise en concurrence
  - Les marchés complémentaires
- Un outil particulièrement efficace : l'accord-cadre
  - Illustrations dans différentes situations

**14h30**

### **► Cas pratique - Mise en situation**

Que faire en cas de circonstances imprévisibles ?

**15h00** Pause

**15h15** **Corrigé du cas pratique et séance de questions/réponses**

**15h45** **Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés**

**16h00** Fin de la formation

## VOTRE FORMATEUR



**Renaud GAYTON**

DESS de Droit, Économie et Gestion des Collectivités territoriales - Université d'Auvergne  
Lauréat du concours d'attaché territorial, spécialité administration générale en 2004

Fort d'une expérience de plus de 15 ans en marchés et achats publics, Renaud Gayton a été responsable de la sécurité juridique des marchés publics, expert en ingénierie d'achats et responsable achats et marchés. Depuis 2015, il est consultant-formateur expert en réglementation de la commande publique, procédures de passation, maîtrise d'œuvre et loi MOP, précontentieux et contentieux des marchés publics, sous-traitance et cotraitance, CCAG-PI, fournitures courantes et services, travaux et TIC et organisation d'un service achats. Il assure également des missions de conseil en matière d'achat telles que la rédaction de cahiers des charges, l'aide à l'organisation d'une cellule achat, le conseil en positionnement managérial des intervenants et le pilotage de la fonction achats.

Il anime depuis 2009 des formations professionnelles. Il a été formateur pour le CNFPT et l'INFA en droit administratif général et droit de la commande publique pendant 3 ans et a été chargé de travaux dirigés à l'Université d'Auvergne en droit administratif des biens, droit de la fonction publique, droit des sociétés pendant 6 ans.

## POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : [ins@cfc.fr](mailto:ins@cfc.fr)
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : [www.cfc.fr](http://www.cfc.fr)

### Établissement / Organisme

Adresse .....  
CP ..... Ville .....  
Tél. .... Email .....  
N° SIRET ..... Activité / Code NAF .....

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier) .....

Tél. .... Email .....

Nom du signataire de la convention de formation .....

### Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours .....

Lieu retenu ..... Date(s) ou cycle(s) .....

### Participant(s) :

1<sup>er</sup> Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

2<sup>e</sup> (-15 %) Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

3<sup>e</sup> (-25 %) Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

Coût total ..... Code promo ..... Financement OPCA :  oui  non

N° du bon de commande .....

Les bons de commandes pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date : .....

**Cachet et signature**

### Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

### Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

### Frais de participation, réduction

Prix net : 180 000 XPF soit 1 510 €

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2<sup>e</sup> inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

### Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

### Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Audelà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

### Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

### Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

### N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

### Partenaire local

**BHN Conseils, Formations, Coaching** - Déclaration d'existence SEFI n° 482, Chemin des 4 vents Pirae BP 1798 98729 PAPETOAI - MOREA

### Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

### Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris  
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : [ins@cfc.fr](mailto:ins@cfc.fr) - Site web : [www.cfc.fr](http://www.cfc.fr)